

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD
MRC DE COATICOOK**

**SÉANCE ORDINAIRE
DU CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT**

À la séance ordinaire du conseil municipal d’East Hereford tenue à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l’Église, East Hereford, le cinquième jour de novembre deux mille dix-huit, étant la onzième assemblée ordinaire de la cent soixantième session.

Étaient présents	Mmes	Marie-Ève Breton, mairesse Nicole Bouchard, conseillère poste 1
	M.	Benoit Lavoie, conseiller poste 3
	Mme	Anick-Nadia Gauthier Arbour, conseillère poste 4
Étaient absents		Linda McDuff, conseillère poste 5
	---	poste 2 - vacant
	---	Poste 6 - vacant

Ouverture de l'assemblée

L’assemblée est ouverte à 19h00 par la mairesse Marie-Ève Breton.

18-11-201 Adoption de l’ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d’ordre du jour;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

18-11-202 Approbation du procès-verbal de l’assemblée du 2 octobre 2018

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de l’assemblée du 2 octobre 2018;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU de l’approuver tel que déposé, celui-ci étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des résolutions qu’il contient.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Période de questions du public

Aucune présence

RAPPORTS

Mairesse – Marie-Ève Breton

La mairesse nous annonce que les prochaines élections municipales auront lieu en avril 2022 suite à un vote majoritaire des élus lors du congrès de la FQM. Cette décision entraîne le prolongement du mandat des élus actuel de 5 mois. Par la suite, les élections auront lieu aux 4 ans, toujours en avril.

Le comité de loisirs d'East Hereford a organisé, le 19 octobre dernier, un 5 à 7 afin de remercier et de récompenser l'action bénévole pour 2018. Très belle participation.

La préparation du Souper des Fêtes de la MRC se déroule rondement. Nous attendons la confirmation du nombre d'inscription pour confirmer le budget en lien avec cette soirée.

Environnement (Nicole Bouchard)

Rien à signaler

Culture (Nicole Bouchard)

Rien à signaler

Développement local, régional et touristique

Anick-Nadia Gauthier Arbour a assisté à une première réunion du comité de développement des trois villages. On y a appris que les trois villages ont conquis les amateurs d'astronomie suite à l'activité « la tête dans les étoiles » organisée par la municipalité de St-Herménégilde. Aussi, on commence déjà à penser à organiser l'activité Plaisir D'Hiver en collaboration avec le comité de loisirs.

Loisirs (Marie-Ève Breton)

Rien à signaler

Famille et aînés (Anick-Nadia Gauthier Arbour)

Le comité « amis des aînés » organise une activité de dégustation de la popote roulante en collaboration avec le centre d'actions bénévoles. La dégustation aura lieu le 9 novembre au local des joyeux aînés d'East Hereford. On attend une dizaine de personnes.

Le comité famille se réunira à nouveau au début 2019 pour compléter les démarches de la nouvelle politique familiale. Une consultation publique devrait avoir lieu en mars et l'information sera diffusée au citoyen.

Sécurité civile et publique (Anick-Nadia Gauthier Arbour)

Les pompiers de Beecher Falls ont invité les dirigeants des municipalités limitrophes à un cocktail pour nous démontrer leur reconnaissance. Les invités ont eu l'occasion de visiter les installations et voir les équipements de la caserne.

Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)

Rien à signaler – absente de la réunion

Réseau routier (Benoit Lavoie)

Le conseiller Benoit Lavoie a fait la tournée des chemins avec notre inspecteur de voirie. Suite aux subventions reçues de notre député, nous avons été en mesure de terminer le rechargement en gravier sur les chemins qui en avaient besoin. Selon le rapport fourni suite à la tournée, nos chemins de gravier sont en excellent état, il faudra mettre nos énergies sur les rues asphaltées dans les 3 prochaines années. Quelques idées d'amélioration ressortent aussi de cette tournée, qui seront discutées en conseil, en début d'année 2019. Le conseil remercie Benoit pour son excellent travail dans ce dossier.

Comité de l'Église

Le comité de l'Église a accepté que le spectacle de Noël des écoles Notre-Dame de Toutes-Aides et de St-Pie X ait lieu à l'église St-Henri pour cette année.

CORRESPONDANCE

18-11-203 Correspondance aux archives

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU que la correspondance suivante soit conservée aux archives municipales, suivant les règles prévues au calendrier de conservation en vigueur:

- MRC : invitation « goutez le communautaire – 13 novembre »
- MTMDET – commencement des travaux rte 253 – mai 2019
- CIUSSS : position direction santé publique (consommation cannabis)
- CSHC – rapport triennal d'immobilisation
- Accro à la vie
- Démission Isabelle Filion
- TQM travaux d'entretien
- Espace publicitaire guide touristique et brochure (2)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

18-11-204 Rapport financier au 31 octobre 2018

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU que ce conseil en accepte le dépôt.

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Solde de départ	606 072.85	15 301,79
Déboursé de mai	94 613.84	0,00
Revenus de mai	77 891.71	2 387,68
Chèques en circulation	12 152.25	0,00
Solde à la Caisse	589 350.72	17 689,47
Solde réel	577 698.47	17 689,47

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-11-205 Présentation des comptes au 1^{er} novembre 2018

Ayant tous pris connaissance des comptes à payer au 1^{er} novembre 2018;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU que ce conseil approuve les dépenses suivantes et en autorise le paiement et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune d'elle, sous réserve des crédits disponible.

COMPTES À PAYER

Infotech	Commande de chèques	383.63
Maryse Audet	Fouineur octobre	112.00
Jeanne Bergeron	Capture de castors	156.25
École St-Pie X	Contribution parc-école	10 000.00
La cartoucherie	Copies facturables juillet à octobre	109.42
Groupe Signalisation	Numéros civiques et de ponceaux	260.53
Serv. Entretien lumières	Réparations lumières de rues (5)	620.87
Lumicon	Enseigne d'entrée MRC enchanté	3 391.76
Aquadata	Inspection des bornes fontaines	1 072.15
Éric et Georges Beloin	Nivell. et charg. (Côtes, Lépine, Beloin)	787.58
Entr. for. Bois Extrême	Couper arbres tombés – neige 24 octobre	230.00
H.M. Lambert	Ellingwood, Owen et Andrews	19 582.29
Éric et Georges Beloin	Chemin du 9 ^e rang	11 891.75
Carbone Graphique	Entête fouineur	316.18

DÉLÉGATION (JUILLET 2018)

Receveur General Ca	Remises octobre	1 018.64
Ministre du Revenu Qc	Remises octobre	1 884.04
Desjardins	Frais bancaires mensuels	55,00
VISA Desjardins	Frais mensuels, poste, mutation, papier	150.02
Janik Branchaud	rémunération	2 227.19
Fallone Tremblay	rémunération	647.50
Aquatech	Services mensuels octobre	515.00
Hydro-Québec	Aqueduc	206.01
Axion	Internet et téléphone septembre	143.92
Stanley-Dany Taylor	Cueillette déchets et composte octobre	2 037,23
RIGDSC	Compost, redevance et enfouissement	1 374.94
Axion	Internet pour borne de recharge	53.33
René Jubinville	Surveillant de voirie	1 160,15
Beecher Falls Fire Dept.	Services d'urgence – change \$ us	137.62

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉCISIONS

18-11-206 – Entente portant sur le service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables

ATTENDU que la municipalité est assujettie à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et à son Plan d'action et que ce cadre législatif prévoit la réduction de la quantité de matières résiduelles enfouies;

ATTENDU que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC comprend des actions pour réduire l'élimination des encombrants et de tout matériel ayant un potentiel de valorisation;

ATTENDU que la Ressourcerie est une entreprise d'économie sociale marchande vouée à récupérer des objets, autrement envoyés à l'élimination, pour les réutiliser (les réparer et les revendre dans son magasin) et engagée à s'impliquer socialement dans la communauté;

ATTENDU que la Ressourcerie détourne de l'enfouissement environ 90 % des objets qu'elle collecte en priorisant dans l'ordre, le réemploi, le recyclage et la valorisation;

ATTENDU que la Ressourcerie offre un service unique de collecte, de transport et de traitement des encombrants qui peut remplacer la collecte municipale des encombrants destinés à l'enfouissement, communément appelé « collecte des gros rebuts ».

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- 1) que la municipalité retienne les services de la Ressourcerie pour effectuer la récupération et la valorisation des encombrants, des produits électroniques et des menus objets;
- 2) que la mairesse madame Marie-Ève Breton et la directrice générale madame Janik Branchaud, soient, et elles sont par les présentes autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente de service de collecte, de transport de de traitement des encombrants et autres matières valorisables. L'entente d'une durée de un (1) an débutera le 1^{er} janvier 2019 et se terminera le trente et un (31) décembre 2019. La tarification sera de 4 509.00\$ payable à raison de 4 versements. Elle est établie sur le tonnage recueillis lors de l'année 2017. Il est entendu que si la municipalité ne renouvelle pas l'entente en 2020, elle pourrait se voir facturer le tonnage excédentaire pour les années 2018 et 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-11-207 Avis de motion

Madame la conseillère Nicole Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour objet la taxation et la tarification municipales 2019, les conditions de perception et le taux d'intérêt exigible sur les retards sera présenté pour adoption.

18-11-208 Présentation et dépôt du projet de règlement 278-18 ayant pour objet la taxation et la tarification municipales 2019, les conditions de perception et le taux d'intérêt exigible sur les retards

PRÉSENTATION est faite par Janik Branchaud, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité d'East Hereford, d'un projet de règlement ayant pour objet la taxation et la tarification municipales 2019, les conditions de perception et le taux d'intérêt exigible sur les retards. Madame Branchaud mentionne l'objet du règlement et sa portée. Ce règlement sera adopté par le conseil de la municipalité lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la conseillère Nicole Bouchard et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents, et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-11-209 Contrat 2019-2021 pour l'enlèvement et le transport des déchets domestiques et des matières compostables

ATTENDU que le conseil municipal a demandé à cinq entrepreneurs des soumissions pour l'enlèvement et le transport des déchets domestiques et des matières compostables pour les années 2019, 2020 et 2021, soit Les Transports Stanley Taylor 2015 inc., Arlie Fearon, Matrec et Waste Management;

ATTENDU qu'un seul entrepreneur a déposé une soumission, soit Les Transports Stanley Taylor 2015 inc, et que cette dernière est conforme;

ATTENDU que la soumission est au montant de 78 385,92\$, toutes taxes incluses pour les trois années;

POUR CES MOTIFS :

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard

APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

1) que le conseil municipal accepte la soumission de Stanley & Dany Taylor Transport inc. 220, chemin Laberee, Sawyerville JOB 3A0 au montant de 78 385,92\$, toutes taxes incluses, pour l'enlèvement et le transport des déchets domestiques et des matières compostables du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021;

2) que la mairesse madame Marie-Ève Breton et la directrice générale madame Janik Branchaud, soient, et elles sont par les présentes autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité ledit contrat comme ici au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-11-210 Contrat d'entretien hivernal

ATTENDU que la municipalité a fait paraître une annonce concernant une demande de prix pour l'entretien et le déneigement des terrains municipaux pour l'hiver 2018-2019

ATTENDU qu'une seule compagnie a répondu à la demande en nous offrant ces services

POUR CES MOTIFS :

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

1) que le conseil municipal accepte la soumission d'Yves Vachon pour l'entretien et les déneigements des terrains et stationnement municipaux tels que décrit sur la demande de prix.

2) que la secrétaire-trésorière informe Monsieur Vachon de l'acceptation du conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-11-211 Démission conseillère poste 6

ATTENDU que le conseil municipal a reçu la démission de la conseillère Isabelle Filion, en date du 3 octobre 2018

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

1) d'accepter la démission de la conseillère Isabelle Filion, siégeant au poste 6 du conseil municipal

2) de veiller à combler le poste vacant dans les délais prescrit par le ministre des affaires municipales, soit le 24 février 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-11-212 Règlement 275-18 relatif à la circulation (RM399)

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

- 1) d'adopter le règlement numéro 275-18 relatif à la circulation (RM399);
- 2) de porter ledit règlement au livre des règlements de la Municipalité d'East Hereford;
- 3) de transmettre une copie de ce règlement en trois copies conformes à la MRC de Coaticook, dont copies seront distribuées à la Sûreté du Québec et à la cour municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-11-213 Règlement numéro 276-18 relatif à l'utilisation de l'eau (RM430)

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

- 1) d'adopter le règlement numéro 276-18 relatif à la gestion de l'eau (RM430);
- 2) de porter ledit règlement au livre des règlements de la Municipalité d'East Hereford;
- 3) de transmettre une copie de ce règlement en trois copies conformes à la MRC de Coaticook, dont copies seront distribuées à la Sûreté du Québec et à la cour municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-11-214 Règlement numéro 277-18 relatif aux systèmes d'alarme

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

- 1) d'adopter le règlement numéro 277-18 relatif aux systèmes d'alarmes;
- 2) de porter ledit règlement au livre des règlements de la Municipalité d'East Hereford;
- 3) de transmettre une copie de ce règlement en trois copies conformes à la MRC de Coaticook, dont copies seront distribuées à la Sûreté du Québec et à la cour municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-11-215 Autorisation aux agents de la paix de la Sûreté du Québec

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford a adopté les règlements suivants :

- Règlement 275-18 relatif à la circulation (RM399)
- Règlement numéro 276-18 relatif à l'utilisation de l'eau (RM430)

- Règlement numéro 277-18 relatif aux systèmes d'alarme.

ATTENDU que la Sûreté du Québec, dans le cadre d'une entente relative à la fourniture de services de police sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, voit à l'application, en tout ou en partie, de cette réglementation municipale en autant que la Municipalité ait procédé à l'uniformisation de sa réglementation et ait pris les mesures nécessaires pour qu'un tribunal traite les dossiers relativement aux infractions commises sur son territoire ;

ATTENDU que l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q. c C-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée, par écrit, par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction à un défendeur ;

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford intentera, s'il y a lieu, devant la Cour municipale commune de Coaticook des poursuites pour la sanction d'une infraction à une disposition des règlements ci-avant énumérés ;

ATTENDU qu'il est nécessaire pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales devant la Cour municipale commune de Coaticook, d'autoriser immédiatement les agents de la paix de la Sûreté du Québec à délivrer au nom de la Municipalité d'East Hereford des constats d'infraction ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

- 1) que le conseil autorise généralement les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et délivrer des constats d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions des règlements précités;
- 2) de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-11-216 Entente portant sur la répartition des appels logés au 9-1-1 avec le *Northern Borders Dispatch* pour l'année 2019

ATTENDU que les appels logs au 9-1-1 en provenance de la municipalité sont reçus par la Centrale des Appels d'Urgence de Chaudière-Appalaches pour être ensuite redirigés vers la centrale d'appel de la Ville de Colebrook aux États-Unis;

ATTENDU que la ville de Colebrook a créé une entité appelée *Northern Borders Dispatch* et que c'est cette entité qui gère les appels provenant de la municipalité d'East Hereford lorsque l'intervention des premiers répondants et/ou des pompiers est requise.

ATTENDU que la municipalité a reçu de *Northern Borders Dispatch* une offre de service pour l'année 2019 comprenant un montant de base de 5000.00\$ USD ainsi qu'un montant additionnel de 33.02\$ USD pour chaque appel reçu dans l'année en cours.

ATTENDU que la centrale a reçu 16 appels en provenance de notre territoire en 2018. Le montant total de l'entente s'élève à 5528.38\$ USD, payable en 2 versements, soit le 1^{er} juin 2019 et le 1^{er} décembre 2019.

POUR CES MOTIFS :

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- 1) que le conseil municipal accepte l'entente de *Northern Borders Dispatch* au montant de 5528.38\$ USD, pour la répartition des appels logés au 9-1-1 pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021;
- 2) que la directrice générale madame Janik Branchaud, soit, et elle est par les présentes autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité ladite entente comme ici au long reproduit, après avoir vérifié auprès de la centrale s'il s'agit de notre meilleure option;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-11-217 - programme d'aide à l'amélioration de la voirie locale par circonscription électorale

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

- 1) que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 40 000.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- 2) que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-11-218 Contrat pour la gestion des documents et des archives pour l'année 2019

ATTENDU que la municipalité doit veiller à la conservation des documents selon une réglementation stricte;

ATTENDU la réception d'une offre de service pour la gestion des documents et des archives par HB Archivistes.

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

- 1) que la municipalité prévoit à son budget 2019 le montant de 1068.64\$ plus taxes pour les services de l'archiviste pour 4 jours de travail en 2018;
- 2) que la municipalité retienne les services d'HB archivistes;
- 3) que la secrétaire-trésorière soit autorisé à déterminer une date avec l'archiviste pour la réalisation du contrat en cours d'année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-11-219 donation – fondation du CHUS

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

- 1) que la municipalité contribue à la campagne de financement de la fondation du CHUS pour un montant de 105.00\$;
- 2) d'engager le crédit de 105.00\$ pour cette campagne de financement, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la contribution par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-11-220 donation – spectacle *Accro à la Vie*

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

- 1) que la municipalité contribue à la campagne de financement de la maison des jeunes de Coaticook pour le spectacle *Accro à la Vie* pour un montant de 100.00\$;
- 2) d'engager le crédit de 100.00\$ pour cette campagne de financement, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la contribution par la secrétaire-trésorière;
- 4) d'offrir les billets de spectacles remis suite à la commandite lors de tirage parmi les jeunes de la municipalité qui sont inscrit à l'école secondaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-11-221 Traiteur pour la soirée du budget

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- 1) que la municipalité demande à Frank Mewes de préparer un goûter qui sera servi suite à l'adoption du budget, le 13 décembre prochain;
- 2) d'engager le crédit de 200.00\$ pour ce goûter, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la contribution par la secrétaire-trésorière;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

DISPOSITIONS FINALES

18-11-222 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole BOUCHARD
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

que la séance ordinaire soit levée à 22h10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie-Ève Breton, mairesse

Janik Branchaud, sec.-trésorière

Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
